



# Chasse, conservation de la nature et développement économique dans un espace andalou protégé

## Le Parc naturel de la Sierra de Andújar (Espagne)

**Eduardo Araque Jiménez, José Manuel Crespo Guerrero**

DANS **HISTOIRE & SOCIÉTÉS RURALES** 2011/2 (VOL. 36), PAGES 137 À 161

ÉDITIONS **ASSOCIATION D'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS RURALES**

ISSN 1254-728X

DOI 10.3917/hsr.036.0137

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2011-2-page-137.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association d'histoire des sociétés rurales.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International (CC BY-NC 4.0).



# CHASSE, CONSERVATION DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UN ESPACE ANDALOU PROTÉGÉ Le Parc naturel de la Sierra de Andújar (Espagne)

*Eduardo ARAQUE JIMÉNEZ et José Manuel CRESPO GUERRERO*

*Département d'Analyses Géographiques Régional,  
Campus de Las Lagunillas, Ed. D-2, 23071*

*Université de Jaén (Espagne).*

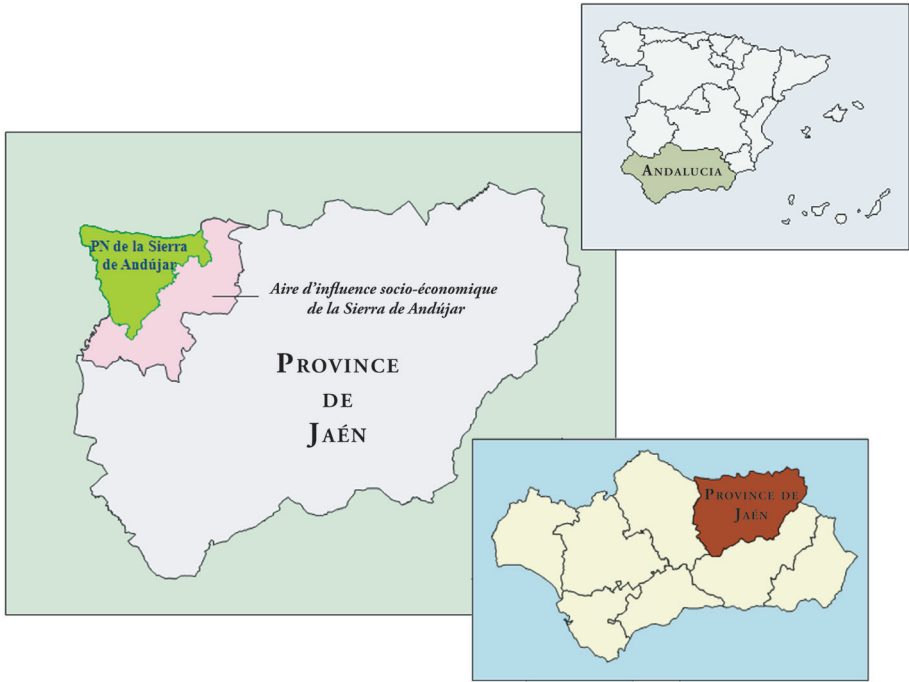
*Courriel : <earaque@ujaen.es>  
<jcrespo@ujaen.es>*

**Résumé :** L'activité cynégétique a marqué le devenir de l'un des parcs naturels qui composent la Sierra Morena: le Parc naturel de la Sierra de Andújar (Andalousie, Espagne). La pratique de la chasse au gros gibier a éloigné l'actuel espace protégé d'autres usages tels que l'agriculture, l'élevage et, plus récemment, l'urbanisme; activités qui ont transformé une grande partie de la montagne méditerranéenne andalouse. La chasse a rendu difficile le développement du tourisme actif, mais a ouvert les portes à d'autres voies économiques de caractère agroalimentaire. Nous nous proposons de présenter ici un panorama historique de l'influence que la chasse au gros gibier a exercée depuis le XIX<sup>e</sup> jusqu'à nos jours, dotant ce parc d'une personnalité bien particulière dans le paysage de la Sierra Morena.

**Mots clés:** *Chasse, économie montagnarde, réseau d'espaces naturels d'Andalousie, utilisation publique des espaces naturels.*

**N**OTRE SOCIÉTÉ A MIS EN ŒUVRE une politique de conservation de la nature qui s'avère compatible avec la chasse. Qui plus est, la vocation d'une portion de territoire déterminée à l'activité cynégétique annonce, à plus ou moins court terme, son inclusion dans un classement de protection. Preuve en est rapportée par l'étude de quelques espaces andalous protégés, parmi lesquels le Parc naturel de la Sierra de Andújar (73 819 ha), situé dans l'extrême nord-ouest de la province de Jaén, au cœur de la Sierra Morena, occupe une place privilégiée (*carte 1*).

Carte 1.  
Localisation du Parc Naturel de la Sierra de Andújar



Cet espace protégé s'étend entre le Jándula et le Yeguas, affluents de la rive droite du Guadalquivir. Il occupe la partie septentrionale du territoire municipal d'Andújar (66 714 ha) et une partie des communes voisines de Baños de la Encina (3 785 ha), Marmolejo (2 491 ha) et Villanueva de la Reina (830 ha). Son occupation humaine est d'un faible niveau : l'unique noyau d'habitation de quelque importance se situe autour du Sanctuaire de la Virgen de la Cabeza où se concentre un nombre important de demeures individuelles ou collectives (maisons de confréries) dont l'utilisation est très sporadique, lors du pèlerinage du dernier dimanche du mois d'avril qui attire plus d'un demi-million de personnes chaque année (*tableau 1*).

Au delà de cette enclave, se trouve un habitat dispersé sur lequel repose l'exploitation cynégétique du territoire et dont l'utilisation, soumise à la période de chasse au gros gibier, est essentiellement hivernale.

**Tableau 1.**  
Entités de peuplement dans le Parc naturel de la Sierra de Andújar  
et son aire d'influence

Source : Conseil de l'Environnement

Commune	Entités de peuplement		
	Nombre	Dans le Parc	Hors du Parc
Andújar	7	1	6
Baños de la Encina	2	-	2
Marmolejo	2	-	2
Villanueva de la Reina	2	-	2
<b>Total</b>	13	1	12

L'attribution séculaire de cette portion du territoire de Sierra Morena à la pratique de la chasse au gros gibier a permis son classement dans l'inventaire des espaces naturels protégés d'Andalousie mis en place par la législation conservatoire andalouse (loi du 18 juillet 1989). La Sierra de Andújar qui a toujours eu des liens étroits avec cette activité, a réussi ainsi à se préserver de l'avalanche de mutations qui se sont abattues sur d'autres zones de son environnement immédiat où l'avancée des cultures, l'expansion abusive et incontrôlée des résidences secondaires, voire l'interaction de ces deux facteurs ont provoqué le recul de la biodiversité.

L'image favorable dont jouit actuellement cette chasse n'est pas le fruit du hasard : elle s'est forgée au long des deux siècles derniers pendant lesquels s'est développé un processus de spécialisation cynégétique qui a mis à l'écart les autres usages que permet la moyenne montagne méditerranéenne andalouse. Les deux piliers fondamentaux sur lesquels repose ce processus sont la *montería*<sup>1</sup> en tant que modalité de chasse dominante, et le cerf et le sanglier en tant qu'espèces emblématiques de la faune cynégétique, car ils donnent traditionnellement d'excellents trophées. Certes, il fut un temps où la chèvre sauvage, le loup, le chevreuil ou le lynx faisaient partie du gibier mais, le temps passant, toutes ces espèces ne figurent plus dans le tableau de chasse, parce qu'elles ont disparu du territoire, ou parce qu'elles sont inscrites dans le catalogue des espèces en voie de disparition. En revanche, depuis un demi-siècle, on a introduit des espèces telles que le daim ou le mouflon qui donnent à quelques chasses gardées<sup>2</sup> un supplément d'intérêt cynégétique.

1. La *montería* est un système de chasse caractérisé par la participation de nombreux chasseurs (dix au moins), placés à des postes fixes dans la zone de chasse ; une meute de chiens parfaitement dressés fait sortir les bêtes ; chaque chasseur tire depuis le poste qui lui a été attribué par tirage au sort.

2. Les chasses gardées qui se consacrent à la chasse au gros gibier doivent avoir une étendue d'au moins 500 ha (loi andalouse du 28 octobre 2003 sur la flore et la faune sauvage, art. 46, alinéa 3).

### La spécificité de la Sierra de Andújar : le bornage des terres

Il n'y a pas lieu ici de nous étendre sur l'explication des origines de l'activité cynégétique dans la Sierra de Andújar, mais il nous paraît bon d'éclairer un point qui distingue fondamentalement celle-ci des autres zones de la Sierra Morena appartenant à la province de Jaén, et dont la topographie et la végétation sont également favorables à l'exercice de l'activité cynégétique : les propriétaires des terres acquises lors du processus de privatisation décrété par Philippe II durent supporter la lourde servitude du droit des habitants à pratiquer la chasse<sup>3</sup>. La seule façon de s'en dégager, pour eux, a été de borner leurs propriétés, ce qu'il firent dès le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

La Constitution de 1812 légalisera ce mouvement de bornage. Les retours successifs à l'absolutisme, qui eurent lieu après la promulgation de la Carta Magna et la violation réitérée de ce droit qui se produisit en ces temps de constantes fluctuations politiques, conduisirent la reine régente Maria Cristina de Borbón à décréter en 1837, la permanence de cette jouissance qui, comme le prévoit formellement le décret, « [...] correspond exclusivement aux propriétaires, et personne ne pourra y chasser ni pêcher sans leur accord préalable ou celui de leur représentant [...] ». Encouragées par ces dispositions et d'autres similaires, les requêtes de bornage se multiplièrent dès lors, si bien que, à partir des années 1850, une grande partie des vastes propriétés montagneuses acquises trois siècles auparavant se retrouva bornée. Démonstration en est faite dans le *Bulletin Officiel de la Province de Jaén* qui rend systématiquement compte des requêtes présentées par les propriétaires locaux devant la mairie et le tribunal de Andújar pour borner leurs terres.

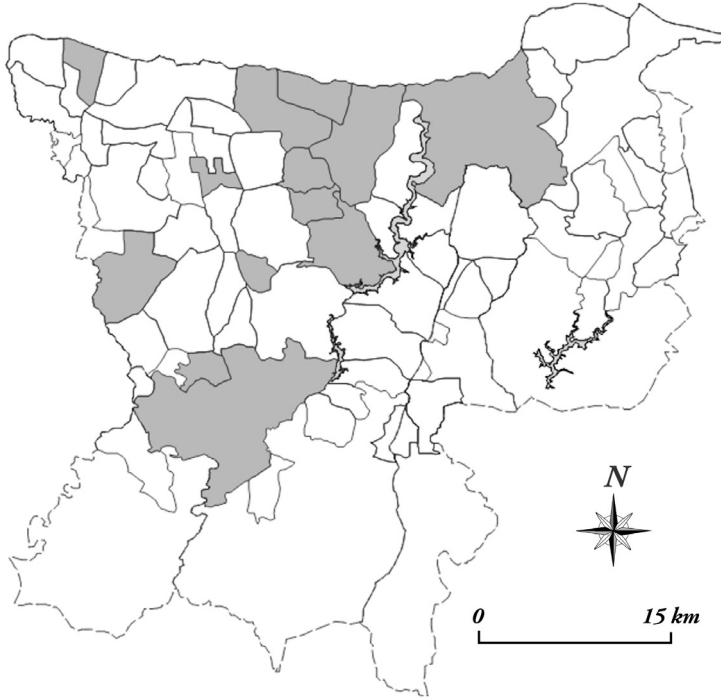
Nous nous sommes servis de cette source pour établir la *carte 2*, qui reflète parfaitement l'importance qu'acquies ce mouvement de bornage dans l'actuel Parc naturel du début de l'année 1853 jusqu'à la fin 1872.

L'analyse de cette carte révèle que la majeure partie des requêtes est présentée par la vieille noblesse d'Andújar (comme le marquis del Cerro de la Cabeza ou le comte de la Quintería). Les propriétaires exogènes à la contrée sont beaucoup moins nombreux : par exemple, Fernando Herrero, prieur de la paroisse Madre de Dios de Almagro à qui appartenait la ferme Valdezorras (Andújar) et Aureliano Bernete, membre de la bourgeoisie madrilène qui a acquis lors de la *désamortización* de Madoz (1855) les anciens terrains communaux de Sardina et Vedrio (Andújar).

3. ARAQUE JIMÉNEZ et SÁNCHEZ MARTÍNEZ, 2006.

4. SÁNCHEZ SALAZAR, 2002, 2005 et 2006.

Carte 2.  
Bornages des propriétés dans la Sierra de Andújar (1853-1872)



La localité de Baños de la Encina fait un peu figure d'exception car elle exerça un attrait particulier sur les «étrangers» au moment de la dite *désamortization*.

Ceci fait, les propriétaires avaient tout loisir de concéder le permis de chasser à quiconque, originaire ou non de l'endroit. Cette dernière modalité n'échappa pas aux habitants d'Andújar qui pouvaient constater l'augmentation croissante dans leur territoire du nombre de chasseurs venus de l'extérieur tandis qu'eux-mêmes voyaient se limiter de plus en plus le libre exercice d'un droit ancestral. Consciente de cette tension, la municipalité d'Andújar ne manquait pas de rappeler avec insistance que l'interdiction de chasser ne concernait que les «étrangers», cet usage ainsi que celui de la pêche étant exclusivement réservé aux habitants.

Ce genre d'obstacles pour la pleine propriété, courants dans une période de transition entre deux régimes politiques, fut définitivement éliminé par la loi sur la chasse du 10 janvier 1879<sup>5</sup> qui sanctionnait le

5. GRAU FERNÁNDEZ, 1973.

droit à la jouissance privative de la chasse et de la pêche, lequel revenait uniquement aux propriétaires terriens, libre à eux de céder ledit droit à des tiers moyennant la licence correspondante ou à travers un contrat de location. L'exercice de cette faculté était aboli pendant l'époque de reproduction des animaux, qui, dans des provinces comme celle de Jaén, s'étendait du 15 février au 15 août. Néanmoins, durant cette période de fermeture, l'exercice de la chasse était permis aux propriétaires privés, du moment que leurs propriétés étaient clôturées, ce qui, certainement, incita quelques grands propriétaires à mettre des haies, en agrandissant et renforçant pour cela les murs de pierres qui les avaient séparées historiquement des chemins et des sentiers des troupeaux. C'est ainsi que s'initiait dans la Sierra de Andújar un processus « d'imperméabilisation du territoire » qui atteindrait son zénith un siècle plus tard.

L'entrée en vigueur de la loi sur la chasse de 1902 qui établissait les bases du cloisonnement de l'espace agraire à des fins cynégétiques<sup>6</sup> donna une nouvelle impulsion au bornage des propriétés dans la Sierra de Andújar. Une grande partie des exploitations agricoles qui jusqu'alors étaient consacrées à un autre usage, comme le fermage de pâturages concédé à des éleveurs locaux ou transhumants ou bien la pratique d'une agriculture céréalière de caractère extensif, fut dédiée de façon presque exclusive à la chasse au gros gibier. En 1927, selon des informations publiées dans le journal local *El Guadalquivir*, dans les quatre territoires communaux qui couvrent actuellement le Parc naturel, on comptait un total de 34 chasses privées sur une superficie de 84 514 ha<sup>7</sup>. Andújar, la commune la plus étendue, devint ainsi celle qui, à l'intérieur des limites actuelles du Parc, comprenait le plus de chasses et les plus vastes, soit 14 chasses sur une superficie de 45 497 ha (*carte 3*), ce qui donne une bonne idée de la haute représentation territoriale que cette activité atteignait déjà dans l'actuel espace protégé.

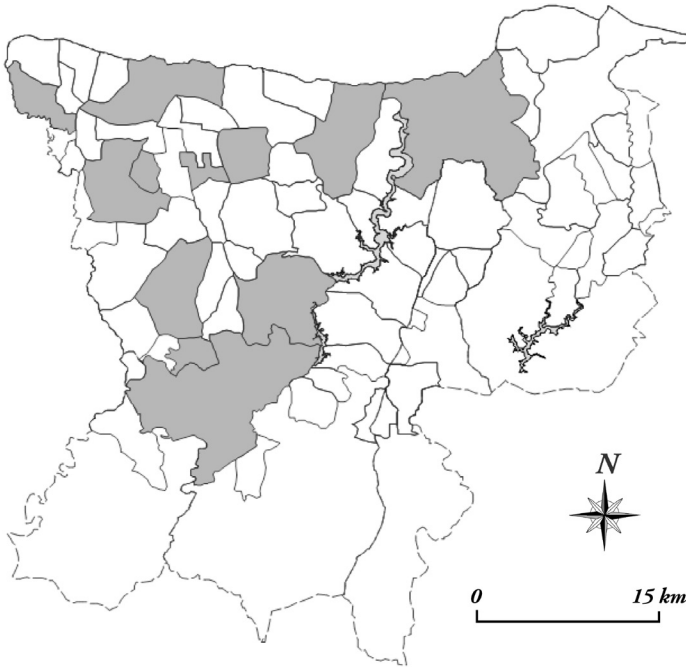
La loi sur la chasse de 1970 provoqua un réajustement territorial des chasses gardées les plus étendues et vit la parcellisation de certaines en petites chasses d'à peine plus de 500 ha, superficie minimale requise pour leur constitution. Dans une large mesure, cette stratégie fut initiée par l'énorme intérêt que les amateurs étrangers à la région trouvèrent dans la possession d'une chasse gardée dans la Sierra de Andújar. Par le biais des contrats de location de ces petites réserves de chasse, les grands propriétaires avaient un nouveau et substantiel moyen d'augmenter leurs revenus.

---

6. MULERO MENDIGORI, 1995.

7. ARAQUE JIMÉNEZ, 2008.

Carte 3.  
Réerves de chasse au gros gibier dans la Sierra de Andújar (1927)



Parallèlement à ce processus s'en développa un autre qui consistait à cerner le périmètre des chasses d'une clôture métallique: souvent les vieilles clôtures de maçonnerie furent détruites et remplacées par des barbelés qui rendaient complètement imperméables les aires de chasse. Le but en était double : rendre le plus difficile possible l'accès des lieux de chasse aux braconniers et empêcher le mouvement du gibier entre deux chasses contiguës. Vu la tournure économique que prenait la chasse, fort logiquement, chaque propriétaire aspirait à élever les espèces qui atteignaient la plus grande valeur sur le marché par la qualité du trophée convoité : la permanence des dites espèces dans la même aire de chasse apparaissait donc indispensable.

Ceci dit, presque concomitamment à l'installation de ces haies en fil de fer, se répandit leur critique, fondée le plus souvent sur l'énorme préjudice écologique qu'elles causaient en empêchant la libre circulation des animaux dans le territoire, favorisant ainsi endogamie et appauvrissement génétique<sup>8</sup>. Outre ces préjudices, les nouvelles fermetures en vinrent à

8. VALLE BUENESTADO, 1991; ALVARADO CORRALES, 1991; SANTIAGO SAÉZ, 1994; MULERO MENDIGORRI, 1995.

imperméabiliser toute cette fraction de la Sierra Morena, interdisant tout usage du territoire autre que celui de la chasse. La difficulté de se déplacer à l'intérieur du territoire fermait ainsi la porte à la possible expansion du tourisme de nature qui se déroulait au même moment dans d'autres aires montagneuses semblables.

## **Le Parc Naturel de la Sierra de Andújar**

### *Création du Parc Naturel*

À la fin de la Guerre Civile espagnole, la Sierra de Andújar, ainsi que beaucoup d'autres régions montagneuses en Espagne, a été l'objet de l'attention privilégiée du Patrimoine Forestier de l'État qui y déploya une intense politique d'acquisitions dans le but de procéder immédiatement au reboisement. L'action du Patrimoine commença en 1943 par l'acquisition de la Dehesa de Lugar Nuevo, 3 982 ha, située à l'extrémité méridionale de l'actuel Parc naturel. Cette propriété emblématique (on y aménagea une piste d'atterrissage pour les petits avions qu'aimaient à utiliser certains chasseurs pour y accéder), revêtit un énorme pouvoir symbolique pour le franquisme à cette époque car elle avait servi de décor à la geste de la défense du Sanctuaire de la Virgen de la Cabeza, événement qui fut diffusé à satiété par les défenseurs du nouvel ordre politique et social né de la guerre. Actuellement, la figure de la Vierge et les caractéristiques naturelles de l'endroit éclipsent tout souvenir politique. Et le banc surmonté de l'aigle franquiste sert de repos aux excursionnistes fatigués.

L'achat de cette propriété fut suivi, un an plus tard, par celui de la Dehesa del Contadero (4 266 ha), dans l'angle nord-est de l'actuel espace protégé. Les achats successifs de terrains contigus aux précédents permirent de former deux des plus grandes masses de monts appartenant à l'État en Andalousie : Lugar Nuevo (9 424 ha) et Selladores-Contadero (10 629 ha). La situation de ces masses joua un rôle décisif dans la création du Parc naturel car leurs limites lui servirent de frontière orientale et méridionale, les frontières occidentale et septentrionale étant celles de la province de Jaén.

### *L'activité cynégétique dans le Parc naturel*

Dès le début, ces deux propriétés furent consacrées exclusivement à la chasse au gros gibier, sans que cela provoquât une quelconque altération dans les plans initiaux de reboisement qui se développèrent à un rythme vertigineux : vers 1970, on avait réussi le reboisement de 6 321 ha à Lugar Nuevo et de 7 944 ha à Selladores-Contadero, avec

principalement des résineux<sup>9</sup>. Une telle intervention de l'Administration forestière n'était certes pas la plus appropriée pour les espèces de gibier qui les peuplaient, dans la mesure où, selon Alfonso de Urquijo, l'un des meilleurs connaisseurs de chasse de l'endroit, les clôtures que l'on dut établir les premières années dans les aires où l'on introduisait les nouvelles plantations, coupaient les déplacements des animaux et empêchaient leur accès aux abreuvoirs, bains et manèges<sup>10</sup>. Sans oublier ce que Tornero Gómez<sup>11</sup> a souligné en étudiant le cas de Lugar Nuevo : les nouvelles masses de pins servaient essentiellement de refuge ou gîte aux grands herbivores car le tapis herbeux, peu développé, ne leur fournissait qu'une maigre alimentation.

Mais de telles considérations et l'énorme impact des événements belliqueux qui eurent lieu pendant la Guerre Civile dans la Dehesa de Lugar Nuevo, ne pesèrent pas outre mesure sur la chasse car dès les premières années de l'après-guerre, on organisa des *monterías* où figuraient des invités comme le général Franco ou quelques uns de ses ministres<sup>12</sup>. L'assiduité avec laquelle tout un groupe de personnalités politiques du régime venait chasser à Lugar Nuevo ou à la Dehesa del Contadero, incita le Ministère de l'Agriculture à réserver ces masses montagneuses à l'usage exclusif du chef de l'État et ses invités, nationaux ou étrangers, et à réhabiliter à cet effet les pavillons existants<sup>13</sup>. Cela permit d'accroître considérablement le nombre d'invités. Pour prendre un seul exemple, la *montería* organisée chaque année à partir de 1968 jusqu'à 1976, dans ces deux chasses gardées, vit la participation de 1 100 chasseurs qui tuèrent un total de 1 597 cerfs, 126 sangliers, 13 daims et 6 loups<sup>14</sup>.

La notoriété publique et la qualité de ces premiers chasseurs de l'après-guerre agirent comme un révélateur auprès des grands propriétaires de chasses gardées privées et, devant la demande croissante sur ces terres, ils se mirent à offrir sur le marché quelques postes de chasse dans les *monterías* qu'ils organisaient annuellement chez eux. C'est ainsi que cette activité qui représentait un excellent moyen d'amplifier le réseau des influences politiques des maîtres des lieux ou de leurs locataires, devint pour nombre

9. SÁNCHEZ MARTÍNEZ, 1998.

10. URQUIJO, 1981.

11. 2005.

12. *Patrimoine forestier de l'État*, 1951.

13. L'usage exclusif de ces deux propriétés à des fins protocolaires fit que, dans quelques publications, et même dans la propagande officielle, on les qualifia de « chasses gardées nationales » alors que, en réalité, elles n'ont jamais été déclarées sous ce nom.

14. ORTUÑO ET DE LA PEÑA, 1979.

d'entre eux un négoce rentable, sans équivalent avec aucune autre des activités agraires qui se développaient à l'époque dans la Sierra Morena.

La création du Parc naturel en 1989 n'a altéré en rien les conditions dans lesquelles se déroulait l'exercice de la chasse au gros gibier. Qui plus est, le mémoire qui précédait le Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN<sup>15</sup>) et le Plan directeur d'usage et de gestion (PRUG<sup>16</sup>), tous deux approuvés en 1994, reconnaissaient que les pratiques cynégétiques avaient une faible incidence sur la végétation, exception faite des chasses où la densité des espèces étant plus grande, les cerfs finissaient par brouter les pousses et les rejets des jeunes chênes, ce qui empêchait la régénération correcte de ces bosquets<sup>17</sup>. Grâce à cette conservation du couvert végétal, le Parc jouissait d'une faune d'une grande richesse composée d'espèces endémiques très variées qui l'ont fait figurer dans le projet Biotopes du programme communautaire CORINE et parmi les « aires importantes pour les oiseaux en Europe » sélectionnées par le Conseil International pour la conservation des oiseaux.

C'est pour cela que les directives relatives à l'aménagement des ressources cynégétiques incluses dans le PORN, ont voulu intégrer l'utilisation cynégétique dans le maintien des autres ressources naturelles, à condition que chaque chasse gardée soit gérée en conformité avec un plan technique de chasse : l'introduction et le lâcher d'espèces cynégétiques autochtones, ainsi que l'installation de clôtures, haies et fermetures devait se faire sous couvert de l'autorisation de l'Administration de l'Environnement.

Le Conseil de l'Environnement apporta en 2003 des modifications aux primitifs PORN et PRUG et introduisit des certains changements dans la gestion de la chasse :

- l'amélioration des structures de peuplement des espèces cynégétiques ;
- l'adaptation des populations cynégétiques à la capacité de charge de l'écosystème ;
- l'encouragement de la chasse sélective dans le but de maintenir un nombre adéquat d'individus de chasse, équilibrer la proportion entre les sexes, assainir le peuplement et éliminer les hybrides, particulièrement du sanglier et du cochon domestique ;
- la promotion de la rénovation cynégétique dans les chasses où l'échange des individus ne se faisait pas naturellement ;

15. *Plan de Ordenación de los Recursos Naturales.*

16. *Plan Rector de Uso y Gestión.*

17. Conseil de l'environnement, 1997.



On compte en tout 34 chasses gardées pour le gros gibier, occupant un espace de 69 544 ha, c'est-à-dire pratiquement la totalité de l'aire protégée. Les deux masses des monts Selladores-Contadero et Lugar Nuevo, déjà citées, se distinguent par leur extension mais il ne faut pas oublier d'autres grandes aires de chasse comme Valdelagrana (4 127 ha), El Risquillo (3 765 ha), El Fontanarejo (3 660 ha) et Montealegre (3 708 ha), chacune d'elles ayant une superficie suffisamment grande pour pouvoir y organiser chaque année plusieurs *monterías*.

Dans la plupart des cas, la superficie de ces chasses est restée invariable depuis le moment de leur constitution jusqu'à nos jours. Il faut signaler cependant, depuis quelques années, de légères variations dans la superficie de certaines chasses à la suite de l'agrégation ou de la division de parcelles de chasse. Cela est dû à la stratégie commerciale mouvante des propriétaires qui, chaque saison, gèrent la chasse sur leurs propriétés respectives de la façon la plus favorable à leurs intérêts.

La structure superficielle qui apparaît dans le tableau 2 montre qu'un cinquième des chasses a une dimension supérieure à 3 000 ha et regroupe plus de la moitié, 55,7 % exactement, de toute la superficie bornée du Parc. En revanche, le groupe le plus nombreux, les chasses de moins de 1 000 ha, ne représente que 13 % de la superficie bornée. Voilà sans doute une situation qui n'a d'équivalent dans aucune autre région de la Sierra Morena. Dans la portion cordouane de ce massif, l'autre grande enclave cynégétique andalouse, les réserves de moins de 2 000 ha sont non seulement les plus nombreuses, mais elles accaparent l'immense majorité de la superficie consacrée à la chasse au gros gibier<sup>18</sup>.

**Tableau 2.**  
**Structure superficielle des réserves de chasse au gros gibier**

*Source: Conseil de l'Environnement*

<i>Format</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>%</i>
500 - 1 000 ha	14	38,2	9 039	13
1 000 - 1 500 ha	6	20,6	6 965	10
1 500 - 2 000 ha	3	8,8	4 910	7
2 000 - 3 000 ha	4	11,8	9 917	14,2
> de 3 000 ha	7	20,6	38 713	55,7
<b>Total</b>	34	100	69 544	100

18. MULERO MENDIGORI, 1995.

La propriété de la majeure partie de ces réserves, en harmonie avec le régime dominant dans cette région, est privée, mais les personnes physiques qui figurent à leur tête voient leur nombre diminuer au profit d'associations ou groupements de tout genre. En dehors des deux réserves établies sur les masses de Lugar Nuevo et Selladores-Contadero, qui sont gérées par l'Administration centrale sous l'égide d'un centre inscrit à l'« Organisme autonome des Parcs Nationaux », et de la réserve Valquemado, dont est titulaire la Junta de Andalucía (Gouvernement Andalou), 12 réserves sont gérées par différentes sociétés anonymes, une par un Patronat et une autre par une association d'amis.

En ce qui concerne la résidence des titulaires, seule une infime partie d'entre eux réside dans l'une des communes qui font partie du Parc naturel, voire dans d'autres municipalités de la province de Jaén (*tableau 3*).

**Tableau 3.**  
**Résidence des titulaires de réserves de chasse au gros gibier**

*Source: Conseil de l'Environnement*

<i>Résidence</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Superficie</i>	<i>%</i>
Parc Naturel	6	17,6	10 918	15,7
Province de Jaén	5	14,7	25 590	36,8
Reste de l'Andalousie	12	35,3	18 966	27,3
Reste de l'Espagne	11	32,3	14 070	20,2
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>69 544</b>	<b>100</b>

La majeure partie des titulaires et de ceux qui contrôlent le plus de superficies bornées, réside dans les autres provinces andalouses ou dans le reste de l'Espagne, principalement à Cordoue et Madrid, résidence de 11 des 34 titulaires de chasses gardées. Nous voulons par là attirer l'attention sur l'extrême intérêt que suscite l'exploitation cynégétique de la Sierra de Andújar à l'extérieur de sa zone d'influence territoriale.

Il est intéressant de noter la permanence de cet intérêt au long des siècles. Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'appartenance de la grande majorité de ces propriétaires terriens à la noblesse explique parfaitement leur désir de se réserver de tels espaces, lieux de réjouissances cynégétiques auxquelles participaient d'autres nobles venus du reste du pays, voire la famille royale. L'invitation à la chasse était une bonne opportunité pour que l'amphitryon y développât toute une stratégie d'alliances matrimoniales entre les membres de cette classe sociale dont le caractère endogamique est bien connu. De nos jours encore, la *montería* est un lieu de rencontres privilégié entre gens fortunés.

*Rentabilité économique et sociale des réserves de chasse*

La haute rentabilité économique dégagée par l'activité cynégétique émane, fondamentalement, du prix élevé qu'atteignent les postes de chasse mis sur le marché chaque saison. Lesquels prix oscillent significativement selon divers facteurs tels que le tituliariat public ou privé de la réserve, le genre des espèces à chasser, le tableau de chasse d'individus qu'un seul chasseur peut abattre, la périodicité des chasses dans une même propriété et la qualité des trophées espérés. Lors de la saison 2006-2007, selon les informations<sup>19</sup> offertes par l'une des entreprises de la région qui se consacrent à l'organisation des *monterías* (tableau 4), les prix par poste dans les différentes réserves, ont fluctué entre 650 € dans la réserve Garcí Gómez, pour un tableau de chasse de 2 biches, et 5 400 € dans la réserve Gorgojil, pour un tableau de chasse de 4 cerfs. Pour cette dernière, les rentrées brutes obtenues par son titulaire, en supposant que les 33 postes offerts trouvent preneur, atteindraient les 178 200 €. Encore mieux : dans la réserve Gargantillas de Escobar, la vente des 47 postes offerts peut rapporter à son titulaire un total de 211 500 €, bilan d'exploitation qui n'admet pas de comparaison avec ce que produirait la culture la plus rentable ou l'élevage extensif de n'importe quelle sorte de bétail avec toutes les aides possibles de la Politique agricole communautaire ou les prix élevés induits par une forte demande sur le marché.

**Tableau 4.**  
**Prix des postes de chasse au gros gibier, saison 2006-2007**

Source : *Entreprise Monterías Chamochó*

<i>Reserve de chasse</i>	<i>Tableau de chasse</i>	<i>Prix (€)</i>	<i>Nº de postes</i>
Cabezaparda. El Romero	Libre	1 875	47
Cabezaparda. Valdeserrano	Libre	1 975	57
Encinajero de San Miguel	3 cerfs	2 900	13
Montealegre. Minillas	3 cerfs et 2 daims	3 950	45
Montealegre. El Peñón	2 daims et 2 biches	2 150	45
Gorgojil	4 cerfs	5 400	33
El Piruetanar	2 cerfs	1 825	33
Garcí Gómez (Navaltorno)	2 cerfs	1 875	47
Garcí Gómez	2 cerfs et sangliers	650	17
Gargantillas de Escobar.	4 cerfs	4 500	47

19. La seule entreprise d'Andújar qui fournit une information à ce sujet ne rend pas publics les prix les plus élevés. Elle réserve cette information aux clients intéressés à titre particulier.

Tout au long de ces dernières années, ces prix ont subi une augmentation substantielle, preuve évidente de la forte croissance de la demande de chasse dans ces monts. Nous ne disposons d'informations comparatives que sur deux réserves, mais elles nous semblent intéressantes à exposer : pendant la saison 1999-2000, dans la chasse Gorgojil déjà citée, le prix du poste pour un tableau de chasse de 4 cerfs se montait à 3 606 €, et comme nous l'avons dit plus haut, pendant la saison 2006-2007, pour un tableau de chasse identique, le prix a été fixé à 5 400 €. Cela suppose une revalorisation de 50 %, sans comparaison possible avec n'importe quelle autre activité rurale. Au cours de ces deux mêmes saisons, dans la réserve Montealegre-Minillas, les postes pour un tableau de chasse de 4 cerfs et 1 daim s'élevaient à 570 €, et dernièrement, à 3 950 € pour un tableau de chasse de 3 cerfs et 2 daims, soit une augmentation qui frôle les 600 %. Quel produit agricole pourrait offrir pareille revalorisation ?

L'offre de postes de chasse est conduite de deux façons différentes : la plus fréquente consiste à commercialiser ce produit par le biais de l'une des trois entreprises cynégétiques d'Andújar. Ces entreprises ont conclu au préalable un accord avec le propriétaire de la réserve, par lequel elles s'engagent à gérer toutes les *monterías* de la saison, presque toujours en échange d'un prix fixe établi à l'avance. L'entreprise contractante assume ainsi tous les risques afférents à un recul de la demande. Moins souvent, la participation de l'entreprise se réalise en échange d'un pourcentage sur la valeur des postes réellement vendus sur le marché. Au moment d'offrir les postes de chasse, il arrive aussi que le propriétaire fasse l'offre directement, sans aucun genre d'intermédiaires. Selon les informations que nous avons obtenues au cours d'entrevues personnelles, 5 % des propriétaires de chasses seulement agissent ainsi, en raison sans doute, de l'énorme travail que suppose l'organisation d'une *montería*.

Il ne faut pas mésestimer l'emploi généré par la chasse au gros gibier, surtout dans le contexte socio-économique de la Sierra Morena où les possibilités de travail sont rares. Chaque *montería* fait appel à un nombre variable de meutes avec leur veneur ou maître d'équipage, divers capitaines de chasse chargés de diriger chacun de ces groupes de chiens, un secrétaire pour chacun des postes mis à la vente et un employé (*postor*) chargé de placer le chasseur à l'endroit qui lui revient dans chaque ligne de tir. Sans oublier que, selon le nombre de participants et d'animaux que l'on prétend abattre, augmente ou diminue le nombre de bouchers (qui nettoient les viscères des bêtes et leur coupent la tête), de mulétiers (qui transportent les bêtes tuées jusqu'à la maison des chasseurs), de serviteurs (qui s'occupent des invités lors des fêtes antérieures et postérieures à la

chasse) et de conducteurs (qui amènent les chasseurs à la réserve). Tous les frais occasionnés par l'embauche de ces travailleurs s'ajoutent au prix des postes et apparaissent clairement notifiés au moment du contrat. En définitive, une *montería* moyenne (30 postes) peut générer l'emploi direct de près de 80 personnes, auxquels viennent s'ajouter les emplois indirects tels que le travail du taxidermiste, la vente des armes et munitions, la tenue et l'équipement des chasseurs, etc.

Certes, la *montería* actuelle a évolué par rapport à celle du XIX<sup>e</sup> siècle finissant. Les chasses qui avaient lieu à cette époque et dont nous gardons quelques témoignages écrits<sup>20</sup>, ne ressemblaient en rien aux chasses actuelles. La composante ludique et aventurière prévalait sur tout autre aspect implicite dans l'exercice de la chasse. Des groupes de chasseurs plus ou moins nombreux, invités pour l'occasion par les propriétaires des chasses privées, restaient dans la montagne pour chasser tout le temps que leur permettaient leurs forces et les nourritures transportées à dos de mulet. Peu importait le nombre de pièces chassées ou les trophées (généralement, pas plus de vingt en une semaine), il s'agissait avant tout de profiter du contact avec la nature et de combattre les bêtes sauvages sur leur propre terrain<sup>21</sup>. Depuis, la semaine de chasse s'est réduite à un jour, les chevaux et les mules ont été remplacés par des 4/4. Mais c'est depuis cette époque, que certains ont qualifiée d'« âge d'or » de la *montería*<sup>22</sup> qu'elle représente une source de profit inégalé et inépuisable pour les propriétaires de terrains de chasse.

#### *Transformation et commercialisation de la viande de chasse*

Malgré l'énorme quantité de gibiers qui sont chassés traditionnellement dans les différentes réserves intégrées dans le Parc naturel, et dont les chasseurs utilisent seulement la tête de l'animal tué en guise de trophée, ce n'est que tout récemment que la viande des espèces abattues – cerf, sanglier, daim et dans une moindre mesure, mouflon –, a été traitée de façon industrielle. Au milieu des années 1990, une des entreprises d'Andújar consacrées à l'organisation de *monterías* décida d'élargir ses activités et de construire dans cette localité des installations modernes destinées au dépeçage et la conservation au froid de la viande obtenue dans les chasses. Dès lors, pendant la haute saison de chasse (octobre à février), l'entreprise traite par semaine une moyenne de 500-600

20. MORALES PRIETO, réed. 1990.

21. MORENO CASTELLÓ, 1898 et 1900 ; MUÑOZ COBO, 1913.

22. ONTIVEROS, 1989.

bêtes qu'elle acquiert dans les réserves situées dans le Parc naturel et ses alentours, ou dans d'autres chasses de la province de Jaén, voire dans les provinces voisines. Ce qui lui permet de maintenir des niveaux d'emploi direct acceptables tout au long de l'année.

La moitié de la production carnée obtenue est conditionnée par l'entreprise et exportée directement en Allemagne, l'un des plus grands consommateurs mondiaux de ce produit. L'autre moitié est vendue fraîche sur les marchés locaux voisins, où il existe une longue tradition de consommation de gibier ou sur le marché national. Certes avec cette initiative, un grand pas en avant est fait dans l'obtention de valeur ajoutée à l'une des ressources les plus abondantes de la région, mais cela ne doit pas empêcher de rechercher d'autres actions susceptibles d'améliorer encore les bénéfices de ces entreprises. Ainsi, il serait intéressant d'obtenir une dénomination spécifique pour ce produit dont les experts reconnaissent la qualité bien supérieure à celle de la viande venant de Nouvelle-Zélande, principal producteur et exportateur mondial. La forte concurrence qu'exercent aujourd'hui les viandes en provenance de ce pays sur les marchés internationaux découle, surtout, de l'énorme volume atteint par les carcasses, ce qui permet de vendre la viande par grandes pièces, mode d'acquisition préféré des consommateurs allemands. Cela est dû au système d'élevage et d'abattage des animaux propre à la Nouvelle-Zélande, très proche de celui que nous employons chez nous pour l'élevage industriel.

Dans la Sierra Morena, ainsi que dans le reste de l'Espagne, il est beaucoup plus difficile d'obtenir de grandes carcasses pour deux raisons : le système d'élevage des animaux n'offre qu'exceptionnellement une alimentation complémentaire à la pâture ; et, deuxièmement, le mode de mise à mort, qui consiste en un tir puissant, produit de sérieux dégâts dans la carcasse de l'animal. C'est pour cela qu'une partie de la viande envoyée d'Espagne s'utilise en Allemagne pour la fabrication de conserves et non de produits frais, ce qui induit une diminution de son prix. Par conséquent, pour que ce produit récupère sa pleine valeur, il serait nécessaire de reconnaître explicitement sa qualité, en le dotant par exemple d'une appellation d'origine contrôlée.

### *Chasse et tourisme*

La haute rentabilité annuelle produite par l'activité cynégétique à l'intérieur du Parc naturel est, sans aucun doute, responsable en dernier ressort de la faible implantation de toute autre activité qui aurait pu être complémentaire. Nous pensons au tourisme qui, ces

dernières décennies, a connu un essor spectaculaire dans la plupart des parcs naturels. En effet, une analyse de la politique menée permet de constater la croissance vertigineuse des infrastructures destinées à accueillir les touristes, ainsi que celle des entreprises prestataires de services. Actuellement, plus de 80 % des entreprises qui concernent l'offre touristique dans les parcs naturels sont nées de la promulgation de la loi du 18 juillet 1989<sup>23</sup>.

Certes, l'activité cynégétique se déroule pendant moins de cinq mois, d'octobre à la mi-février, laissant ainsi le terrain libre à des activités de plein air pendant le reste de l'année. Mais les enclos cynégétiques sont un élément dissuasif pour n'importe quel promeneur. Voilà pourquoi le tourisme n'y a pas connu le développement que nous observons dans la plupart des parcs naturels.

Au cœur même de l'espace protégé, le coteau du Cabezo, l'un des endroits de pèlerinage marial les plus populaires d'Andalousie, vit, dès la fin de la Guerre Civile, la construction d'un petit hébergement qui faisait partie de la chaîne naissante des *Paradores Nacionales de Turismo*. On profita de la reconstruction du Sanctuaire de la Virgen de la Cabeza en 1947, pour lui adosser un établissement composé de six chambres individuelles et cinq doubles, parfaitement équipées, destinées à des hôtes invités par l'État à des fins politiques<sup>24</sup>. Malgré son emplacement idéal et l'affluence constante de visiteurs au Sanctuaire, cette hôtellerie dut fermer ses portes dans les années 1970. Il ne restait aux alentours du Sanctuaire du Cabezo que quelques établissements hôteliers de basse catégorie. La création du Parc naturel a renouvelé l'offre hôtelière : le 8 janvier 2009, a été rouvert l'ancien *parador* sous le nom de *La hospedería del Santuario*. Les aides des pouvoirs publics ont permis la rénovation de l'offre touristique traditionnelle. Et un nouveau complexe hôtelier, Los Pinos, vit le jour dans les années 1990 ; plus précisément orienté vers le tourisme, il se compose de 14 appartements et offre des promenades à cheval ou en 4/4 pour la contemplation de l'environnement. Malgré cela, la présence touristique dans cette zone reste purement anecdotique.

L'activité cynégétique est bien la cause directe ou indirecte de la faible implantation de l'activité touristique jusqu'à nos jours. Le fait qu'une affluence massive de visiteurs puisse altérer le développement normal de la faune et gêner ses cycles vitaux a conduit les propriétaires

23. PULIDO FERNÁNDEZ, 2005.

24. ARAQUE JIMÉNEZ *et al*, 2003 ; ARAQUE JIMÉNEZ, SANCHEZ MARTINEZ et CRESPO GUERRERO, 2007.

de réserves de chasse à rejeter toute intégration dans leurs exploitations d'une infrastructure touristique, même s'ils pouvaient offrir un genre d'hébergement tout à fait satisfaisant. En fait, il arrive que des chasseurs participant à la *montería* soient hébergés par leur amphitryon dans des chambres parfaitement installées et dotées du dernier confort moderne. Mais le gros des chasseurs ne passe pas la nuit sur place ou alors choisit l'un des établissements hôteliers situés dans les noyaux urbains proches du Parc naturel et qui furent construits principalement pour satisfaire le flux des voyageurs de la route Madrid-Cadix, quand celle-ci passait par le centre de ces localités. Dans une étude déjà classique réalisée en 1989 par López Ontiveros et Valle Buenestado, il apparaît que seul le tiers des chasseurs passait la nuit sur place et, même si une étude plus récente sur ce sujet fait cruellement défaut, nous sommes convaincus que ce pourcentage ne s'est pas accru, voire qu'il aurait diminué.

L'une des raisons qui font que chasse et tourisme ne sont pas liés dans la Sierra de Andújar est la commodité des horaires des *monterías*. Elles commencent généralement à 9 h par le tirage au sort des postes de chasse et se terminent à 16 h 30 par un « déjeuner champêtre ». Compte tenu de l'excellent état des voies de communication qui mènent à la ville d'Andújar, avec les puissants véhicules dans lesquels se déplace la majeure partie des chasseurs, il ne leur est pas difficile d'accéder aux réserves de quelque point d'Andalousie qu'ils viennent et ils n'ont pas besoin de passer la nuit dans les alentours des zones de chasse.

Ces dernières années, la mise en fonction du TGV (AVE en espagnol) qui relie Madrid et Barcelone à Séville et Málaga et dessert précisément toute cette zone de chasse, a beaucoup facilité les déplacements : il permet aux chasseurs qui viennent de Madrid ou d'autres régions du nord de l'Espagne de voyager plus confortablement vers les villes de Puertollano ou Cordoue, où les attendent les organisateurs de la *montería* pour les amener rapidement sur place et les ramener tout aussi rapidement.

Nous avons déjà abondamment évoqué les écueils qui jalonnent les voies du tourisme de l'espace protégé : la présence continue de clôtures tout au long du Parc naturel interdit la libre circulation des personnes et des véhicules au-delà de l'unique route qui le traverse (départementale : 6 177, Andújar–Puertollano). La description pittoresque de cette route étroite et cahotante qu'en ont faite Eduardo Barrenechea et Luis Carandell (1974) reste malheureusement d'actualité trente ans plus tard. Quant aux sentiers balisés, ils se trouvent en dehors des frontières de l'aire protégée. Les équipements de service public sont localisés majoritairement sur les

rives du Jándula où l'abondance d'eau et de végétation offre des conditions très agréables pour des activités de plein air.

Malgré ces réserves, nous sommes convaincus de ce que, si l'on faisait une bonne promotion des activités touristiques complémentaires, ce séjour pourrait s'enrichir d'un attrait additionnel, ce qui aurait une meilleure répercussion sur l'économie régionale. Il serait intéressant de faire une étude détaillée parmi les chasseurs et leurs accompagnateurs pour connaître leurs attentes touristiques. On pourrait ensuite envisager la création de paquets touristiques qui permettraient une exploitation plus complète du voyage et apporteraient une meilleure satisfaction aux visiteurs, tout en accroissant les retombées économiques pour la région.

N'oublions pas que la chasse au gros gibier ne se déroule que d'octobre à mi-février. Les autres mois de l'année, le paysage retrouve son calme et ses attraits qui semblent propices à d'autres modalités touristiques. Mais le bornage des terres dont nous avons suivi la configuration tout au long de se travail gêne le développement d'activités de plein air, base du tourisme sportif. Et les propriétaires des réserves de chasse, comme nous l'avons montré, se concentrent uniquement sur le maintien de l'activité cynégétique car elle leur procure des bénéfices inégalables.

L'accroissement de la faune sauvage, basé sur des impératifs économiques contraires aux principes environnementaux, marquera le défi majeur entre chasse et conservation de la nature dans cet espace naturel protégé de la Sierra de Andújar.

## BIBLIOGRAPHIE

ALVARADO CORRALES, E., « La actividad cinegética en Extremadura », *Agricultura y sociedad*, 1991, 58, p. 215-240.

ARAQUE JIMÉNEZ, E., CRESPO GUERRERO, J. M., et al, *Diagnóstico para la elaboración del Plan de Desarrollo Sostenible del Parque Natural de la Sierra de Andújar*. Consejería de Medio Ambiente, 2003, original dactylographié.

ARAQUE JIMÉNEZ, E., CRESPO GUERRERO, J. M., SÁNCHEZ MARTÍNEZ, J. D., « Prépondérance de l'activité cynégétique dans le Parc régional de la Sierra de Andújar (Communauté d'Andalousie, Espagne) », *Sud-ouest Européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, 2007, 23, p. 127-141.

CRESPO GUERRERO, J. M., « Repercusiones sociales de los daños producidos por la repoblación cinegética de los años cincuenta en las sierras de Cazorla y Segura (Jaén) », *Cuaderno de la Sociedad Española de Ciencias Forestales. Actas de la II Reunión sobre Historia Forestal*, 2003, 16, p. 303-308.

BARRENECHEA, E., et CARANDELL, L., *La Andalucía de la Sierra*, Editorial Cuadernos para el Diálogo, 1979.

Consejería del Medio Ambiente, *Plan de ordenación de los recursos naturales y Plan rector de uso y gestión del Parque Natural de la Sierra de Andújar*, Publicaciones de la Junta de Andalucía, 1997.

GINELLI, L., et LE FLOCH, S., « Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées », *Terrain*, 2006, 47, p. 124-140.

LÓPEZ ONTIVEROS, A., « Algunos aspectos de la evolución de la caza en España », *Agricultura y sociedad*, 1991, 58, p. 13-52;

—, et VALLE BUENESTADO, B., *Caza y explotación cinegética en las provincias de Córdoba y Jaén*, Publicaciones del Instituto Andaluz de Reforma Agraria, 1989.

MORENO CASTELLÓ, J., *Mi cuarto a espadas, sobre asuntos de caza. Apuntes recuerdos y narraciones de un aficionado*, Establecimiento tipográfico de Tomás Rubio y Campos, 1898;

—, *El campo y la caza. Nuevas narraciones, episodios, opiniones y aventuras de un aficionado*, Establecimiento tipográfico de Tomás Rubio y Campos, 1900.

MULERO MENDIGORRI, A., *Espacios rurales de ocio. Significado general y análisis en la Sierra Morena cordobesa*, Publicaciones del Ministerio de Agricultura, 1995.

MUÑOZ-COBO AYALA, D., *Recuerdos de montería*, Imp. de Juan Montilla, 1913.

ORTUÑO, F., et DE LA PEÑA, J., *Reservas y cotos nacionales de Caza*, vol. 4, *Región Mediterránea*, INCAFO, 1979.

Patrimonio Forestal del Estado, *Memoria resumen de los trabajos realizados en el decenio 1940-1949*, Ministerio de Agricultura, 1951.

PAULINO FERNÁNDEZ, J. L., *Criterios para una política turística sostenible en los parques naturales de Andalucía*, Consejería de Turismo, Comercio y Deporte, 2005.

POINSOT, Y., « Les enjeux géographique d'une gestion durable de la faune sauvage en France », *Annales de géographie*, 2008, 663, p. 26-47;

—, « Protection de la grande faune et territoires: deux modèles de gestion dans la Cordillère Cantabrique », *L'Espace géographique*, 2008b, 38, p. 289-302.

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, J. D., *La Política forestal en la provincia de Jaén. Una interpretación de la actuación pública durante la etapa de Administración centralizada (1940-1984)*, Diputación Provincial de Jaén, 1998.

SÁNCHEZ SALAZAR, F., « Derrota de mieses y cercados y acotamientos de tierras : un aspecto del pensamiento agrario en la España del siglo XVIII », *Estudios Agrosociales y Pesqueros*, 2002, 195, p. 81-120.

SANTIAGO SÁEZ, J. M., « Influencia de los cereales en la fauna cinegética », *Vallados cinegéticos. Incidencia ambiental, social y económica*, CODA, 1994.

SAURI, M., *Algo de "caza mayor". Renombrados "cotos de caza" de Sierra Morena. Una montería en Casacajoso y Carvajal*, Manuel Sauri, Editor, 1910.

TORNERO GÓMEZ, J., *Lugar Nuevo*, Organismo Autónomo de Parques Nacionales, 2005.

URQUIJO, A., *Umbria y Solana (recuerdos y diálogos de montería). El tornadizo*, III, Ediciones Giner, 1981.

VALLE BUENESTADO, B., « Aprovechamientos y gestión de la caza en España. Una reflexión a propósito de los cercados cinegéticos », *Actas del IV Coloquio de Geografía Rural*, Universidad Autónoma, 1991, p. 257-270.



**Figure 3.**  
**Chasse gardée de**  
**Los Chopos del Encinarejo**  
**(1 066 ha, juin 2011)**

*Cliché: Eduardo Araque Jiménez  
et José Manuel Crespo Guerrero*



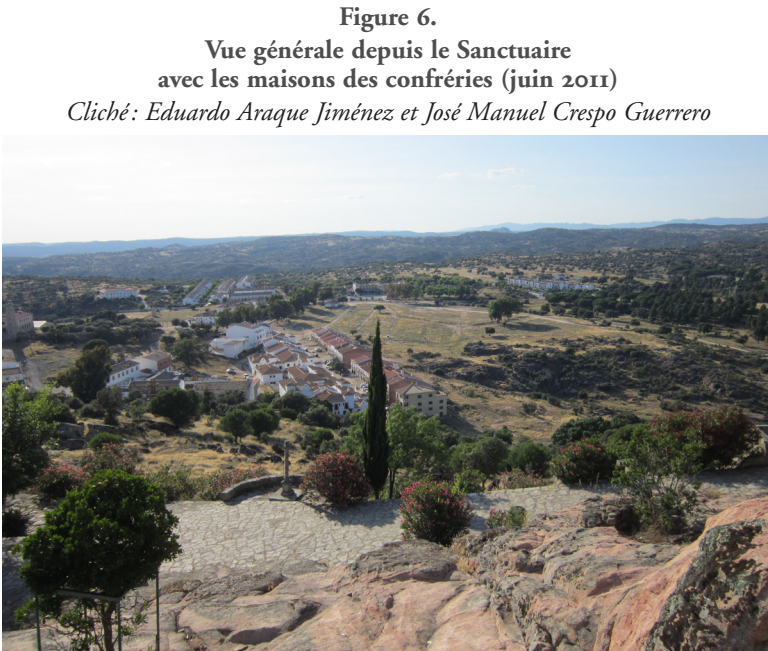
**Figure 4.**  
**Complexe touristique Los Pinos à l'entrée**  
**du PN de la Sierra de Andújar (juin, 2011)**  
*Cliché: Eduardo Araque Jiménez et José Manuel Crespo Guerrero*





**Figure 5.**  
**Sanctuaire de la Virgen**  
**de la Cabeza**  
**(juin 2011)**

*Cliché : Eduardo Araque Jiménez  
 et José Manuel Crespo Guerrero*



**Figure 6.**  
**Vue générale depuis le Sanctuaire**  
**avec les maisons des confréries (juin 2011)**

*Cliché : Eduardo Araque Jiménez et José Manuel Crespo Guerrero*

**Abstract:** Hunting activities were influential in the evolution of one of the Natural Parks dividing the Sierra Morena, the Natural Park of Sierra de Andújar, in Andalusia, Spain. Big game hunting reduced the possibility for the presently protected area to be put to other uses such as agriculture, cattle-raising, or more recently urbanization, the activities which have transformed a large part of the Mediterranean mountains elsewhere in Andalusia. Hunting made difficult any development of intensive tourist activities, while it left the door open to other economic endeavors, linked to agrifood businesses. This paper presents a historical overview of the influence big game hunting exerted from the 19th century down to the present day in this particular Park, an influence which explains its peculiar character and place within the Sierra Morena.

**Keywords :** *Andalusian Natural parks network, Hunting, mountain economies, public use of natural spaces.*

**Resumen :** La actividad cinegética ha marcado el devenir de uno de los espacios naturales protegidos localizados en Sierra Morena: el Parque Natural de la Sierra de Andújar (Andalucía, España). La práctica de la caza mayor ha impedido el desarrollo en dicho parque de otros usos como la agricultura, la ganadería y, más recientemente, el urbanismo; actividades que han transformado gran parte de la montaña mediterránea andaluza. Asimismo, la caza ha dificultado la expansión del turismo activo, pero ha abierto las puertas a otras vías económicas de carácter agroalimentario. Proponemos presentar un panorama histórico de la influencia que la caza mayor ha ejercido desde el siglo XIX hasta hoy, dotando a este espacio natural de una personalidad propia en el paisaje de Sierra Morena.

**Palabras clave :** *Red de espacios naturales protegidos de Andalucía (RENPA), economía de montaña, caza, uso público de los espacios naturales protegidos.*